Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260226-2602PATA-DE

Délibération n° / 2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-six février deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, LE LAY Jean-Luc, LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTES EXCUSEES** : LE FLOHIC Virginie, MENGUY Elodie.*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : DEVIS POINT A TEMPS AUTOMATIQUE SUR VOIES COMMUNALES

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réalisation de réparations de voies communales au point à temps automatique comprenant :

- *Le camion avec chauffeur*
- *La fourniture du gravillon*
- *La fourniture de l'émulsion pour une quantité de 10 tonnes.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

D'accepter le devis de Société EIFFAGE ROUTE OUEST Agence de Pontivy au prix global de 8 000.00 € HT (9 600.00 € TTC).

De donner pouvoir au Maire pour la signature du devis valant acceptation de la commande.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire,

